



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 53437

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur la situation de la confédération "Jeunesse au plein air", association qui détient l'agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public. Les représentants de cette confédération sont inquiets quant à son avenir ; en effet il est question de diminuer la subvention allouée par le ministère de l'éducation nationale de 50 % (soit 800 000 euros). Or le rôle de la JPA est d'autant plus important qu'elle permet à de nombreux jeunes de partir en vacances ou en classes de découverte à une période de grandes difficultés financières pour les familles. Aussi il lui demande de quelle façon elle compte permettre à la JPA de poursuivre son action.

Texte de la réponse

La ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports suit avec beaucoup d'attention l'évolution des soutiens publics accordés à l'association Jeunesse au plein air (JPA), partenaire privilégié du ministère. Les dirigeants de la confédération sont reçus régulièrement au ministère. Le soutien apporté par le ministère à la JPA est significatif et traduit la volonté de maintenir un réel partenariat : elle a ainsi bénéficié au niveau national en 2013 d'une subvention de 139 500 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue au titre des exercices 2013-2015. Se sont ajoutés 28 656 euros au titre des unités de subventions versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) au niveau national. Au titre du présent exercice 2014, et dans un contexte général de contrainte budgétaire, ces montants seront maintenus.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53437

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3136

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9132